

INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



avec
Certiphyto

1 août 2018

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE

Le risque d'attaque est « **faible** » à cause des températures élevées.
En règle générale, il n'est pas utile de traiter cette semaine.

DALMATICOSE

Des dégâts sont actuellement observés, surtout dans le Var. Pour limiter le risque de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

IRRIGATION

Les besoins en eau restent élevés. Ajustez vos apports en fonction des pluies.

INFOLIVE n° 12

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2018>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (**FranceAgriMer**) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (**AFIDOL**), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



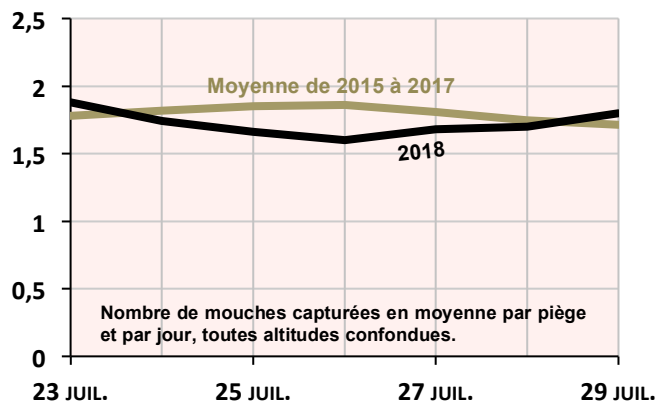
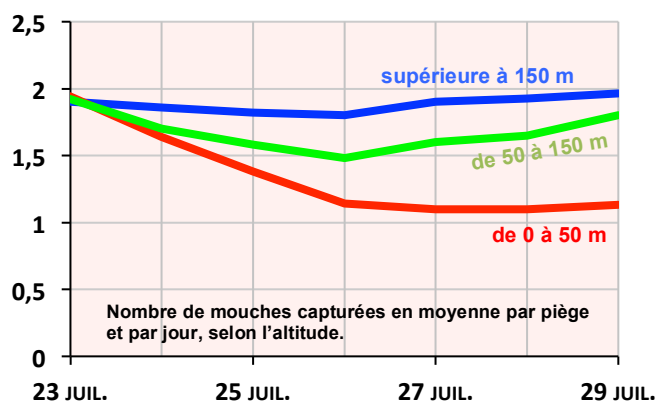
Nous
France

MOUCHE

☞ Observations * :

D'après le BSV n°11 du 1^{er} août, dans la plupart des oliveraies, les dégâts restent rares. Le mois de juillet a été particulièrement chaud, et dans les parcelles protégées la majorité des piqûres a avorté à cause des températures élevées. Dans les parcelles non traitées ou mal protégées, la chaleur n'a pas toujours suffi à réguler toutes les pontes, et des larves sont parfois observées, mais ça reste rare.

En ce qui concerne le vol de la mouche, les niveaux de captures observés sont globalement normaux pour la saison même si c'est en basse altitude qu'ils sont visiblement les plus faibles. Dans ces secteurs précoces de basse altitude, la deuxième génération de mouches émerge en ce moment, même si, pour l'instant, aucun trou de sortie n'a été observé.



Ces graphiques doivent être interprétés avec prudence car ils prennent en compte à la fois des parcelles traitées et non-traitées.

☞ Évaluation du risque :

Le risque d'attaque est « **faible** » à cause des fortes températures prévues. Des températures supérieures à 30°C provoquent une diminution de l'activité de la mouche, l'avortement des œufs et un ralentissement du développement larvaire.

☞ Préconisations :

En règle générale, à cause des températures élevées, l'application de traitements n'est pas justifiée pour l'instant. Il est préférable d'attendre le prochain bulletin pour décider d'une intervention.

Mais, dans le cas particulier des parcelles très sensibles (variétés précoces, gros calibres), il convient cependant de rester vigilant et de surveiller attentivement le piégeage dans vos parcelles.

DALMATICOSE

Des dégâts de dalmaticose sont actuellement observés, surtout dans le Var et la maladie progresse d'année en année vers l'ouest. Quelques dégâts ont été aperçus dans l'Hérault.

Le développement de la dalmaticose étant conditionné aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche pour limiter le risque de dalmaticose. Les traitements insecticides appliqués après la ponte de la mouche n'offrent aucune protection contre la dalmaticose.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ **BARRIÈRES MINÉRALES**

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Baikal WP, Sokalciarbo WP	Kaolin : 1000 g/kg	30 kg/ha (mais 50 kg/ha lors de la première application).
Argi Nature, Argical Pro	Kaolin : 99%	
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg	

Comme barrière minérale, il est également possible d'utiliser le talc qui est reconnu comme « substance de base » par la Commission Européenne dans la lutte contre la mouche.

➤ **ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :**

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Syneïs Appât	Spinosad : 0,02 %	1,2 L/ha

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine l'est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW	Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/hL
Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.	Lambda cyhalothrine 100 g/L	0,110 L/ha

➤ **OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :**

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les produits ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte des mouches est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Pour ces deux matières actives disponibles, le nombre d'applications est limité à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Imidan 50 WG	Phosmet : 500 g/kg	1,5 kg/ha
Calypso, Alanto	Thiaclopride : 480 g/L	0,025 L/hL

**Produits efficaces
sur les œufs.
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'*Imidan 50 WG*, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

➤ **« AGENT ANTI-OVIPOSITION »**

Le *Beauveria bassiana* est une nouvelle substance active homologuée contre la mouche de l'olive. Cette substance est présentée comme « insecticide » par l'ANSES et comme « agent anti-oviposition » par le fabricant. La persistance d'action est donnée à 7 jours.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Naturalis	<i>Beauveria bassiana</i>	2 L/ha

IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers se sont maintenus à des niveaux élevés. Dans les Alpes de Haute-Provence, des pluies orageuses ont contribué à l'alimentation hydrique des arbres (jusqu'à 40 mm enregistrés). Ailleurs, les pluies ont fait défaut.

Relevés météo du 23 juillet au 29 juillet 2018		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		6	6,2	4,8	4,6	4,9	4,6	5,6	6,2	6,0	5,2	5,9	6,0
Cumul en mm sur la semaine	ETP	42	44	34	32	34	32	40	43	42	36	42	42
	Pluies	0	0	0	0	1	0	17	1	0	0	0	0

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

☛ En cas de pluies, ajustez la conduite de votre irrigation en fonction de vos relevés :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.

☛ Apports à prévoir sur un verger adulte une fois le premier arrosage réalisé :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,0	3,3	2,8	2,3	2,9	2,3	2,9	3,3	3,1	2,5	2,6	2,6
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	4,5	4,9	4,2	3,4	4,4	3,4	4,4	5,0	4,6	3,7	3,9	4,0
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,5	1,6	1,4	1,1	1,5	1,1	1,5	1,7	1,5	1,2	1,3	1,3
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		19	20	18	14	18	14	18	21	19	15	16	16

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / SCP